



Brugge

College of Europe
Collège d'Europe



Natolin

Un « triangle d'incompatibilité » ? La relation entre Brexit, défense européenne et PSDC

Adrien Boudet



DEPARTMENT OF EU INTERNATIONAL
RELATIONS AND DIPLOMACY STUDIES

EU Diplomacy Paper

05 / 2020



Brugge

College of Europe
Collège d'Europe



Natolin

Department of EU International
Relations and Diplomacy Studies

EU Diplomacy Papers

5/2020

Un « triangle d'incompatibilité » ? La relation entre Brexit, défense européenne et PSDC

Adrien Boudet

© Adrien Boudet

A propos de l'auteur

Adrien Boudet est étudiant au sein de la préparation aux concours administratifs français de Sciences Po (Paris) depuis septembre 2020. Il a auparavant travaillé pour l'ambassade du Grand-Duché du Luxembourg à Londres ainsi que pour la Représentation Permanente du Grand-Duché du Luxembourg auprès du Comité Politique et de Sécurité de l'Union Européenne à Bruxelles. Il est titulaire d'un master en Sciences Politiques de l'Institut d'Études Politiques (IEP) de Toulouse (major de master) ainsi que d'un MA en Relations Internationales et Études Diplomatiques de l'Union Européenne du Collège d'Europe à Bruges. Cet article se base sur son mémoire rédigé dans le cadre de son master au Collège d'Europe (Promotion Hannah Arendt).

Equipe éditoriale :

Sara Canali, Carsten Gerards, Sieglinde Gstöhl, Victor Le Grix, Elene Panchulidze, Simon Schunz, Oleksandra Zmiyenko

Dijver 11 | BE-8000 Bruges, Belgique | Tél. +32 (0)50 477 251 | Fax +32 (0)50 477 250 | E-mail ird.info@coleurope.eu | www.coleurope.eu/ird

Les opinions exprimées dans les *EU Diplomacy Papers* sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position des éditeurs de la série ni du Collège d'Europe.

Résumé

Le Brexit a provoqué un véritable séisme ainsi qu'une profonde réflexion sur l'Union Européenne et son avenir. Si ses conséquences économiques ont été et demeurent largement débattues, celles sur la défense européenne ont davantage été passées sous silence. Le problème vient notamment du fait que peu de définitions claires de ce que la notion de « défense européenne » recouvre existent, notion par ailleurs distincte de la Politique de Sécurité et de Défense Commune (PSDC). Dans quelle mesure Brexit, défense européenne et PSDC constituent un « triangle d'incompatibilité » ? En quoi le Brexit risque-t-il de mettre en péril la PSDC ou la défense européenne ? Cet article démontrera que le Brexit risque d'entraîner une détérioration de la PSDC au profit de la défense européenne. A l'heure où l'actualité internationale se rapproche trop souvent « d'un récit raconté par un idiot, plein de bruit et de fureur, ne signifiant rien » (Shakespeare, *MacBeth*) et où la nouvelle présidente de la Commission von der Leyen a affirmé vouloir mettre en place une « Commission géopolitique », le risque du renforcement de la défense européenne au détriment de la PSDC apparaît de plus en plus probable.

Introduction: will « Brexit » really mean « Brexit »?

« Any voluntary participation of the United Kingdom in European defence will confer rights and obligations in proportion to the level of this participation¹. » Avec cette formule, Michel Barnier, représentant en chef de l'Union Européenne (UE) pour les négociations du Brexit, apporte davantage de questions que de réponses aux conséquences du Brexit sur la « défense européenne ». Elle est néanmoins intéressante à au moins deux titres. Tout d'abord, cet aspect des négociations a été jusqu'à présent très peu évoqué dans les débats publics au détriment des négociations commerciales. C'est un fait qu'on peut légitimement questionner, dans la mesure où le Royaume-Uni constitue un acteur essentiel de la défense européenne. Dès lors, les conséquences du Brexit pourraient bien être aussi néfastes à ce titre que dans le domaine économique. Or, nous en venons ici au deuxième élément intéressant de la phrase du négociateur en chef de l'UE. Ce dernier évoque la « défense européenne » en référence aux instruments de défense mis en œuvre par l'UE, c'est-à-dire la Politique de Défense et de Sécurité Commune (PSDC), elle-même étant un volet de la Politique Étrangère et de Sécurité Commune (PESC). Toutefois, défense européenne et PSDC ne renvoient en réalité pas à la même chose, ce qui n'est également jamais mentionné dans la plupart des débats publics ou dans les médias, où ils sont souvent présentés comme étant synonymes. Ceci ne contribue pas à éclaircir les termes du débat sur les conséquences du Brexit.

Ainsi, la PSDC fait partie intégrante de la PESC depuis le sommet bilatéral de Saint-Malo (3 et 4 décembre 1998) entre la France et le Royaume-Uni. Elle vise à définir l'architecture des structures politiques et militaires de l'Union et trace le cadre des missions civiles et des opérations militaires à l'étranger.² Pour des raisons de clarté, nous distinguerons toutefois défense européenne et PSDC : lorsque le terme de « défense européenne » sera employé il désignera tous les instruments mis en place par les États membres, voire auxquels ils participent, pour prendre en charge la défense de l'Europe en dehors de l'UE, et donc en dehors de la PSDC. Il convient d'établir certains critères institutionnels et juridiques pour distinguer les deux. La PSDC n'est élaborée que par l'UE et ses États membres qui la mettent en œuvre,

¹ M. Barnier, négociateur en chef de l'UE pour le Brexit, « Discours à la conférence de sécurité de Berlin », Berlin, 27 Novembre 2017.

² Union Européenne, « Version consolidée du TUE et du TFUE du 13 Décembre 2007 », *Journal officiel de l'UE*, C115, 9 Mai 2008, article 42.

conjointement avec ses institutions. La défense européenne est assurée notamment par des traités bilatéraux, la récente Initiative Européenne d'Intervention (IEI) sur laquelle nous reviendrons par la suite, voire, dans une certaine mesure, l'Organisation du Traité Atlantique Nord (OTAN). En soi, on peut considérer que tout accord bilatéral de défense entre des États européens contribue d'une certaine manière à la défense européenne, comme celui de Lancaster House entre la France et le Royaume-Uni (2010). Si la PSDC apparaît comme une politique de l'UE, l'idée de défense européenne est davantage un concept, plus large, ou en tout cas non-réductible à une simple politique ni à un outil, qui prend place en dehors de l'UE.

Or, la PSDC se révèle jusqu'à présent insuffisante pour assurer la défense de l'Europe, d'où la nécessité de la défense européenne :

« Defence as a concept has not been precisely defined by the European Union ; however, drawing on national definitions that can be extended to the EU, defence implies a policy that aims to protect citizens and territories – including or primarily through the use of military force – from attacks of various sorts. [Nonetheless], the CSDP has grown predominantly as a security rather than defence policy³. »

Cadre d'analyse

Maintenant que les termes de PSDC et de défense européenne ont été clarifiés, il ne sera pas question d'émettre des hypothèses sur l'accord que le Royaume-Uni obtiendra avec l'UE en tant que tel mais davantage sur la relation triangulaire qui émerge entre Brexit, PSDC et défense européenne. Pour s'inspirer de l'économiste Mundell, on peut considérer ces trois notions constituent un « triangle d'incompatibilité »⁴. D'après lui, une économie nationale ne peut atteindre simultanément les trois objectifs suivants : avoir un régime de change fixe, disposer d'une politique monétaire autonome et avoir une parfaite circulation des capitaux. Sans aller plus avant dans la théorie économique, cet article entend reprendre le triangle de Mundell avec trois autres variables : le Brexit, la défense européenne et la PSDC. Autrement dit, le Brexit ne pourrait pas à la fois bénéficier à la défense

³ T. Tardy, « Does European defence really matter? Fortunes and misfortunes of the Common Security and Defence Policy », *European Security*, vol. 27, n°2, 2018, pp. 119-137.

⁴ R. Mundell, « Capital mobility and stabilization policy under fixed and flexible exchange rates », *Canadian Journal of Economics*, n°29, 1963, pp. 475-485.

européenne et à la PSDC mais à une seule au détriment de l'autre. Deux hypothèses semblent raisonnables à ce stade des négociations. La première implique que le Brexit va pousser le Royaume-Uni à s'investir davantage dans la défense européenne à travers des instruments extérieurs à l'UE (tels que l'IEI ou des accords bilatéraux), ce qui, *de facto*, rendra la PSDC moins intéressante et l'affaiblira avec le départ de l'une des deux puissances militaires et diplomatiques de l'UE. Ceci conduirait à une désinstitutionnalisation de la défense européenne, qui serait de moins en moins prise en charge par l'UE. La seconde hypothèse revient à considérer que tout ce qui est bon pour la défense européenne l'est également pour la PSDC. Dès lors, un investissement accru du Royaume-Uni au sein de la défense européenne n'affaiblirait pas la PSDC mais permettrait à cette dernière de se développer parallèlement. Cette hypothèse revient à considérer que le Brexit ne provoquerait pas de « jeu à somme nulle » entre défense européenne et PSDC et pourrait déboucher sur une situation « gagnant-gagnant ». Cette hypothèse invaliderait l'existence d'un triangle d'incompatibilité entre Brexit, PSDC et défense européenne.

La problématique retenue sera donc la suivante : Dans quelle mesure Brexit, défense européenne et PSDC constituent un « triangle d'incompatibilité » – ou plus précisément en quoi le Brexit risque-t-il de mettre en péril la PSDC ou la défense européenne ? La réponse à ces interrogations s'articulera autour de trois axes principaux. Tout d'abord, il convient de s'attarder brièvement sur un état des lieux de l'engagement britannique au sein de la PSDC à la veille du Brexit. Deuxièmement, le Brexit peut constituer une opportunité pour renforcer à la fois la PSDC et la défense européenne. Troisièmement, le Brexit risque de conduire à un engagement britannique accru au sein de la défense européenne qui se ferait au détriment de la PSDC. Cet article démontrera que le Brexit risque d'entraîner une détérioration de la PSDC au profit de la défense européenne.

État des lieux : l'engagement britannique au sein de la défense européenne et au sein de la PSDC à la veille du Brexit

Une première analyse indique que le Royaume-Uni est demeuré historiquement en retrait de la PSDC, et ce notamment parce qu'il a toujours privilégié l'OTAN comme outil de défense.

Le Royaume-Uni comme jouant historiquement un rôle limité au sein de la PSDC

Pour établir les conséquences du Brexit sur la défense européenne et la PSDC, il faut en premier lieu s'attarder sur la contribution britannique à cette dernière. Alors que le Royaume-Uni faisait partie des deux États membres avec la France possédant la plus importante capacité militaire de projection, sa contribution a été en réalité très relative. Il a ainsi « seulement » fourni 2,3% du personnel des missions civiles et militaires⁵ et ne se classait que cinquième contributeur pour les opérations militaires et septième pour les missions civiles⁶. D'un point de vue militaire, l'apport de nations comme l'Autriche ou bien l'Irlande, pourtant réputées pour leur neutralité, est plus important que l'apport britannique. Cette contribution plaçait les Britanniques sur le même plan que la Grèce. Si l'on va plus en détails, pour des opérations telles que EUFOR Tchad ou EUFOR RCA, la présence britannique s'est vue réduite à deux ou trois officiers. Des opérations auxquelles les Britanniques tenaient particulièrement comme EUFOR Althea ou EUTM Somalie, cette dernière étant pourtant décrite comme une « top foreign policy priority » par le ministre britannique chargé des questions européennes David Lidington, ne génèrent pas plus de participation. Des exceptions existent cela dit, comme par exemple l'opération Artémis au Congo (2003)⁷ ou EUNAVFOR Atalanta où Londres fournissait le quartier général à Northwood et 56 membres du personnel sur 104⁸.

Du point de vue financier, « un départ britannique serait aisément supportable⁹ ». D'après le mécanisme Athéna, qui s'occupe de répartir à hauteur du Produit Intérieur Brut (PIB) les charges entre les États membres, la contribution britannique équivaut à 15,6% du total. En guise d'exemple, dans l'opération EUNAVFOR Med ou la mission EUTM Somalie, la part britannique du budget commun atteint environ 2 millions d'euros. A noter également que lors de la revue du mécanisme Athéna en 2014, les Britanniques furent les plus virulents opposants à un accroissement de son

⁵ House of Lords, *Brexit: Common Security and Defence Policy missions and operations*, The EU Committee, publié le 1 Avril 2018, <https://www.parliament.uk/documents/lords-committees/eu-external-affairs-subcommittee/CSDP-missions/CSDP-Brexit-report.pdf>.

⁶ C. Hill, *The Future of British Foreign Policy*, Cambridge, Polity Press, 2019, p. 1.

⁷ N. Gros-Verheyde, « Brexit : le Britannique est-il nécessaire à l'Europe de la Défense ? », *Bruxelles2*, Octobre 2015, <https://www.bruxelles2.eu/2015/10/15/brexit-le-britannique-est-il-necessaire-a-leurope-de-la-defense>.

⁸ House of Lords, *op. cit.*

⁹ Gros-Verheyde, *op. cit.*

financement¹⁰. En 2018, le Royaume-Uni a ainsi dépensé près de 328 millions d'euros pour la PESC dans son ensemble¹¹.

Les documents officiels britanniques ne nient pas non plus cet état de fait, reconnaissant par exemple que « CSDP missions form quite a small component of the UK's broader set of objectives, and had been relatively small-scale, involving a relatively low commitment in both military and civilian personnel¹². » Lorsqu'il s'agit d'analyser leur contribution globale à la PSDC, les Britanniques estiment que :

« the UK's principal contribution to CSDP missions and operations has been strategic guidance and advice. It has filled a small number of influential roles, and leveraged its role as a permanent member of the UN Security Council to secure authorisation for EU missions and operations¹³. »

C'est pour toutes ces raisons qu'à la question « le départ britannique serait-il une perte pour l'Europe de la défense ? La réponse est claire. Contrairement à ce que certains disent, le départ britannique serait pour la PSDC [quasiment] indolore¹⁴. » En d'autres termes, l'argument selon lequel le Brexit implique une mise en danger de la PSDC seulement parce que l'un des deux États les plus puissants militairement de l'UE claque la porte ne tient pas à travers ce premier prisme. En effet, les Britanniques ont souvent donné l'impression d'être réticents à la PSDC, malgré le fait qu'ils aient contribué à sa création lors du sommet de Saint-Malo. Preuve en est leur contribution très limitée, tant en termes financier que d'opérations militaires, à quelques exceptions près.

Le Royaume-Uni a toujours davantage misé sur l'OTAN que sur la PSDC comme outil de défense

En réalité, le Royaume-Uni a joué un rôle très limité au sein de la PSDC parce qu'il a privilégié l'OTAN et les États-Unis comme instruments de défense collective, que ce soit de manière multilatérale ou bilatérale¹⁵. D'un point de vue historique, le Royaume-

¹⁰ N. Nováky, « Who Wants to Pay More? The European Union's Military Operations and the Dispute over Financial Burden Sharing », *European Security*, vol. 25, n°2, 2016, pp. 216-236.

¹¹ G. Wright, « UK-EU future relationship: defence and security cooperation », Institute for Government, Londres, publié le 22 Mai 2019, <https://www.instituteforgovernment.org.uk/explainers/uk%E2%80%93eu-defence-and-security-cooperation>.

¹² House of Lords, *op. cit.*

¹³ *Ibid.*

¹⁴ Gros-Verheyde, *op. cit.*

¹⁵ R. Whitman, « The UK and EU Foreign, Security and Defence Policy after Brexit: Integrated, Associated or Detached? », *National Institute Economic Review*, vol. 238, n°1, 2016, pp. 43-50.

Uni dépend très fortement de l'allié américain, les deux armées étant intégrées depuis les accords de Nassau de 1962, signés suite au camouflet de la crise de Suez de 1956 et renouvelés début 2003. Il n'est donc pas surprenant que le Brexit puisse se traduire par une participation renforcée du Royaume-Uni au sein de l'OTAN, que Londres a toujours considérée comme essentielle, pendant que les Britanniques ne chercheront pas nécessairement à être associés à la PSDC. Cette centralité de l'OTAN comme outil de défense est ainsi affirmée par plusieurs textes officiels britanniques et think tanks¹⁶.

La préférence pour l'OTAN est également illustrée par les récents débats concernant le concept d'autonomie stratégique de l'UE, notamment après que l'administration Trump ait envoyé une lettre pour se plaindre du développement de la Coopération Structurée Permanente (CSP) ainsi que du nouveau Fonds européen de Défense (FEDEF). A la question : « comment votre pays perçoit les inquiétudes américaines concernant l'autonomie stratégique européenne ? », les hommes politiques et analystes britanniques interrogés ont répondu : « de façon très sérieuse, dans la mesure où la prise de décision de l'UE dans ce cas doit prendre en compte les inquiétudes américaines¹⁷ ». A l'inverse, la même question en France ou en Italie a donné lieu à : « nous trouvons ces inquiétudes étranges dans la mesure où l'autonomie stratégique est la meilleure réponse aux demandes américaines pour que l'UE participe davantage aux coûts de sa défense¹⁸ ». Autre exemple, à la question : « comment votre pays perçoit l'autonomie stratégique européenne en relation avec l'OTAN ? », la réponse britannique est : « compatible seulement si l'UE évite de dupliquer, mettre en péril ou discriminer des actions déjà entreprises par l'OTAN ». A titre de comparaison, en France, en Allemagne ou en Italie, la réponse est « parfaitement compatible »¹⁹.

¹⁶ House of Lords, *op. cit.* ; F. Mauro, « La défense européenne doit faire le deuil de l'Angleterre », *L'écho*, publié le 19 Décembre 2019, <https://www.lecho.be/opinions/carte-blanche/la-defense-europeenne-doit-faire-le-deuil-de-l-angleterre/10192400.html> ; Wright, *op. cit.* ; HM Government, « The future of the relation between the United Kingdom and the European Union », Londres, Juillet 2018.

¹⁷ U. Franke, T. Varma, « Independence play: Europe's pursuit of strategic autonomy », ECFR, Londres, publié Juillet 2019, https://www.ecfr.eu/specials/scorecard/independence_play_europes_pursuit_of_strategic_autonomy.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ *Ibid.*

De ce point de vue, le Brexit ne signifie pas nécessairement le départ d'un acteur majeur de la PSDC mais davantage celui d'un acteur qui, historiquement, a toujours privilégié la défense européenne dans sa dimension extérieure à l'UE, à travers notamment l'OTAN. Dès lors, on peut estimer que le départ de la PSDC du Royaume-Uni sera sans doute bien moins problématique que dans d'autres domaines.

Le Brexit : une opportunité de renforcer à la fois la défense européenne et la PSDC ?

Dans cette partie, il s'agira de vérifier notre première hypothèse « d'incompatibilité » concernant la relation triangulaire entre Brexit, défense européenne et PSDC, à savoir que le Brexit entraînera un engagement britannique accru au sein de la défense européenne tout en continuant à participer à la PSDC. Parallèlement, avec le départ d'un « frein » historique, la PSDC pourra également continuer de se développer en s'inscrivant en complémentarité avec l'OTAN, au moins sur le moyen-terme, condition *sine qua non* pour la participation de Londres.

Le Brexit comme opportunité de redonner un second souffle à la PSDC en y intégrant (enfin) une dimension de « défense » avec le départ d'un historique « veto player »

Dans l'histoire de la PSDC, le Royaume-Uni a plus souvent agi comme un frein que comme un accélérateur. Que ce soit pour des raisons historiques ou bien plus pragmatiques de souveraineté nationale, le constat est là. Son départ pourrait s'avérer bénéfique pour le développement de la PSDC en tant que politique ambitieuse de défense et de sécurité. Toutefois, il semble qu'il y ait eu une évolution du positionnement britannique concernant cette dernière. En effet, le Royaume-Uni demeure l'un des deux pays pouvant en clamer la paternité avec la France. C'est par la suite, notamment avec l'arrivée au pouvoir des conservateurs Tories en 2010, que les Britanniques ont opéré un revirement en se montrant réticent à toute avancée de la PSDC²⁰. « Illustratively, the UK's contribution to EU operations has gone from 1450 personnel in 2005, down to 590 in 2007, to 21 in 2008 and further down to 16 in 2009²¹. »

Plus encore, en dehors du fait que le Brexit consacrera le départ d'un frein historique à la PSDC, on peut considérer qu'il imposera une certaine honnêteté aux autres États

²⁰ Nováky, *op. cit.*

²¹ A. Pannier, « The anglo-french defence relationship after the Brexit vote », *Global Affairs*, publié le 16 Février 2017, <https://spire.sciencespo.fr/hdl:/2441/50edo4j99r9poojth68l6fbjnm/resources/2016-pannier-the-anglo-french-defence.pdf>.

membres vis-à-vis de la PSDC. Le côté « revêche » du Royaume-Uni en matière de PSDC permettait souvent à d'autres États membres de ne pas avoir à afficher leur opposition au développement de cette dernière en se réfugiant derrière le veto britannique. Désormais, une telle attitude sera plus compliquée, *a fortiori* en cas d'accord du couple franco-allemand.

Toutefois, le Brexit ne conditionnera pas à lui tout seul l'avenir de la PSDC, le couple franco-allemand aura pour sa part un rôle de premier plan à jouer. Preuve en est la déclaration commune des deux ministères des affaires étrangères visant à réaffirmer leur engagement pour l'UE juste après le vote du Brexit du 23 juin 2016. Elle appelle à la création d'un « Pacte Européen pour la Sécurité » visant à renforcer la contribution de l'UE à la sécurité internationale, notamment avec des moyens militaires²². Ursula von der Leyen, à l'époque ministre de la défense, déclarait d'ailleurs le 13 juillet 2016 que le couple franco-allemand dirigerait les discussions avec les autres États membres dans cette optique, tout en soulignant au passage que le Royaume-Uni avait paralysé tout progrès sur ces questions dans le passé²³. Une brigade conjointe entre les deux pays a été agréée dès 1987, formant la base de l'Eurocorps (1992). Les deux pays ont également depuis longtemps lancé un appel pour que l'UE se dote de sa propre chaîne de commande militaire et de structure de contrôles, notamment pendant la guerre en Irak de 2003 où, contrairement aux Britanniques qui firent le choix de suivre les États-Unis, ils élevèrent la voix contre cette intervention. En juin 2016, ils réitérèrent leur appel pour le développement d'une chaîne de commande permanente civile et militaire, le Royaume-Uni ayant toujours bloqué cela de peur qu'elle ne duplique SHAPE (Supreme Headquarters Allied Powers in Europe), celle de l'OTAN²⁴. L'exemple de l'abandon des travaux concernant le système de combat aérien futur (SCAF) est à ce titre criant. La France fit finalement équipe avec l'Allemagne, rejoints par la suite par l'Espagne, pendant que les Britanniques firent le pari de l'isolement avec leur projet « Tempest ».

²² J.-M. Ayrault, F.-W. Steinmeier, « A strong Europe in a world of uncertainties », Ministères français et allemands des Affaires Étrangères, 27 juin 2016, <https://www.auswaertiges-amt.de/en/aussenpolitik/europa/160624-bm-am-fra-st/281702>

²³ D. Keohane, « Policy or Project? France, Germany, and EU Defense », Carnegie Europe, Bruxelles, publié le 2 Août 2016, <http://carnegieeurope.eu/strategieurope/?fa=64222>.

²⁴ *Ibid.*

En somme, le Brexit pourrait en fait s'avérer être un atout pour la PSDC. De ce point de vue, de nouvelles politiques ambitieuses pourraient voir le jour dans le cadre de la PSDC sous l'impulsion du couple franco-allemand, à condition que ce dernier parvienne à un consensus sur des questions épineuses. Dès lors, la sécurité européenne et la PSDC se verraient toutes deux renforcées.

Une situation « gagnant-gagnant » : une PSDC renforcée en tant que pilier de l'OTAN avec une coopération britannique au cas par cas ?

Il n'est pas impossible que le Brexit permette d'amorcer une meilleure coopération avec les Britanniques une fois qu'ils auront quitté la PSDC. De fait, ces derniers sont, à l'exception de certains cercles conservateurs, conscients de leur perte d'influence dans le monde suite au départ de l'UE. Il est donc probable qu'ils cherchent à s'en rapprocher autant que possible dans certains domaines, notamment dans celui de la défense et de la sécurité. C'est notamment l'attitude qu'a rapidement adoptée Theresa May, ancienne première ministre du Royaume-Uni, lors des négociations. De manière globale, il est peu probable que le Brexit rende incompatibles les préoccupations sécuritaires britanniques et européennes ; au contraire, ces dernières devraient rester proches et, dès lors, ne pas remettre en question l'implication du Royaume-Uni au sein de la défense européenne ainsi que son association, quelle qu'en soit la forme, avec la PSDC. En fait, il semble que la condition acceptable pour que le Royaume-Uni participe en tant qu'État-tiers (voire « super État-tiers ») à la PSDC soit que cette dernière, malgré ses évolutions, continue de s'inscrire pleinement comme pilier de l'OTAN. De ce point de vue, on peut très bien imaginer que le Brexit ne sera pas un jeu « d'incompatibilité » à somme nulle où l'engagement du Royaume-Uni en faveur de la défense européenne conduira nécessairement à un affaiblissement de la PSDC. Au contraire, le Royaume-Uni pourrait continuer à contribuer « au cas par cas » à cette dernière dans le cadre d'un accord, la PSDC demeurant pleinement compatible avec l'OTAN.

Les Britanniques l'ont répété, ils quittent certes l'UE mais ne quittent pas l'Europe pour autant. D'après un Eurobaromètre de 2017, 50% d'entre eux se prononcent en faveur d'une politique étrangère européenne commune et 37% contre²⁵. Depuis le début du Brexit, le gouvernement de Theresa May a toujours été clair sur ce point. D'un autre côté, il est probable que le Royaume-Uni demeure proche de l'UE et de sa PSDC car

²⁵ Hill, *op. cit.*, p. 127.

il n'a tout simplement pas le choix. De fait, le Brexit implique sa sortie d'un puissant bloc géopolitique et risque de l'isoler sur la scène internationale. Il est également probable qu'il s'aligne régulièrement sur le vote des 27 dans des organisations internationales comme les Nations Unies (ONU).

De même, pour comprendre les intérêts du Royaume-Uni à demeurer proche de la PSDC, il convient de distinguer sécurité et défense : « defence, for example, has always been seen in Britain as strictly in NATO's domain. On the other hand, security, which lies between defence and foreign policy, has increasingly been the terrain of the EU and its member states²⁶. » Si, comme acteur de défense européenne, le Royaume-Uni continuera probablement de privilégier des partenariats bilatéraux voire l'OTAN au détriment de la PSDC, le même constat n'est pas le même concernant la sécurité européenne. A plusieurs reprises, les documents officiels ne manquent pas de citer la PSDC comme complémentaire de l'OTAN en tant qu'instrument de « soft security »²⁷.

Le gouvernement de Theresa May avait d'ailleurs sondé l'UE pour rester associé à la PSDC, mais plusieurs lignes rouges ont tout de même été tracées. Si l'argument de l'exception de la PSDC au nom de la puissance militaire et de l'influence politique du Royaume-Uni a été mobilisé, le mandat de négociation conféré par le Conseil à la Commission européenne ne fait aucune concession sur ce point : la position d'un pays tiers doit être moins intéressante que celle d'un État membre²⁸. L'autonomie décisionnelle de l'UE ne saurait ainsi être remise en cause. En d'autres termes, le Royaume-Uni ne pourra pas disposer de représentants ou d'observateurs permanents auprès des instances décisionnelles comme le Comité Politique et de Sécurité (COPS), le Comité des Représentants Permanents (COREPER) ou le Conseil de l'UE pour ne citer qu'eux. Il n'est cependant pas à exclure que les Britanniques s'y voient associés de manière informelle. Du point de vue capacitaire, la participation britannique au FEDEF après 2021 ainsi qu'à la CSP restent à définir même si, pour cette dernière, une coopération au cas par cas semble envisageable. Londres se verra conférer un statut d'associé à l'Agence européenne de défense sans pour autant participer à la prise de décision alors qu'elle s'est vue signifier qu'elle ne pourrait plus participer au

²⁶ *Ibid.*, p. 21.

²⁷ House of Lords, *op. cit.*

²⁸ Barnier, *op.cit.*

programme satellitaire Galileo. En somme, à la demande d'une relation spéciale et unique dans le domaine de la PSDC avec le Royaume-Uni, Bruxelles a répondu oui et non. Le « Revised Political declaration setting out the framework for the future relationship between the EU and the UK » va également dans le sens d'une coopération entre les deux acteurs.²⁹

Le Brexit peut conduire à une participation maintenue du Royaume-Uni au sein de la PSDC, à condition qu'elle s'inscrive comme un pilier de l'OTAN et ne rentre pas en compétition avec ce dernier. Contrairement à des critiques qui ont pu être adressées à l'UE, et en particulier à la France, il n'a pour l'instant jamais été question que la PSDC puisse s'autonomiser totalement de l'OTAN³⁰.

De plus, au vu de l'engagement de premier plan des Britanniques au sein de l'OTAN, on peut estimer que le Brexit les incitera à se poser en médiateur en vue d'une meilleure collaboration entre l'OTAN et la PSDC grâce à son importance militaire et diplomatique. Dès lors, il conviendra de réfléchir à la complémentarité entre l'article 42(7) du Traité de l'Union Européenne (TUE) et l'article 5 du traité de l'OTAN et les accord « Berlin plus » dans l'optique d'une meilleure cohérence d'ensemble, déjà appelée de ses vœux par Madeleine Albright, ancienne secrétaire d'État américaine, et ses « trois D » (découplage, duplication et discrimination)³¹. Ceci se traduirait donc par un processus d'autonomisation stratégique et un rééquilibrage des relations entre la PSDC et l'OTAN, ce qui ne serait en rien synonyme de distanciation voire de compétition entre ces deux entités.

La possibilité que Londres garde des liens forts avec la PSDC en tant que pays tiers tout en sortant du marché unique n'a peut-être jamais été aussi forte, ce qui ne peut empêcher de faire sourire quand on connaît l'attrait des Britanniques pour le libre-échange et leur répulsion pour l'UE comme instrument de défense européenne. Bien entendu, un tel partenariat n'est à ce stade que le fruit de suppositions et ne se base

²⁹ Commission européenne, « Revised Political Declaration setting out the framework for the future relationship between the European Union and the United Kingdom », Bruxelles, 17 Octobre 2019, https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/revised_political_declaration.pdf

³⁰ B. Giegerich, C. Mölling, « The UK's contribution to European security and defence », IISS, Londres, février 2018, https://dgap.org/system/files/article_pdfs/the_united_kingdoms_contribution_to_european_security_and_defence.pdf

³¹ *Ibid.*

sur rien de précis dans la mesure où il faudra attendre la fin des négociations pour savoir exactement ce qu'il en sera. Néanmoins, l'UE pourrait s'inspirer du modèle de l'OTAN « Enhanced Opportunities Partnership » qui fonctionne avec la Suède et la Finlande, non-membres de l'OTAN et ne bénéficiant donc pas de l'article 5.

A ce stade, Whitman estime que trois scénarios sont envisageables concernant la relation entre le Royaume-Uni et l'UE dans les domaines de la sécurité et de la défense, à savoir ceux d'« integrated player, associated partner and detached observer³². » Les deux premiers confortent l'analyse qui vient d'être faite selon laquelle le Brexit permettrait de renforcer la PSDC avec l'impossibilité pour les Britanniques d'opposer leur veto à son évolution ambitieuse. De plus, Londres y demeurerait associée. Ainsi, le cas de « l'integrated player » impliquerait pour le Royaume-Uni de parvenir à un statut spécial comme membre des institutions clés de l'UE telles que le le Conseil des Affaires Étrangères ou le COPS. Il fait notamment référence à la possibilité de faire un « Danemark à l'envers », autrement dit le Royaume-Uni resterait en dehors de l'UE mais au sein de la PSDC. Un fonctionnaire de la TF50 nous a toutefois confirmé que « cette option n'a jamais été sur la table des négociations³³ ». Le cas de l'« associated partner » se rapproche du modèle norvégien où le Royaume-Uni s'alignerait sur la politique étrangère de l'UE dès qu'elle l'y invite avec des échanges basés sur des dialogues au niveau ministériel ainsi que des groupes de travail. Le Royaume-Uni pourrait également participer aux opérations de PSDC au cas par cas suite à la signature d'un « Framework Participation Agreement ». Nous reviendrons par la suite sur le cas du « detached observer », impliquant que les négociations tournent mal et que le gouvernement de Sa Majesté décide de se distancier des décisions prises dans le cadre de la PSDC.

Enfin, les demandes britanniques auprès de l'UE quant à leur future relation en matière de sécurité et de défense comportent un dernier atout pour la PSDC. Elles renvoient au débat de fond sur la nature de cette dernière. La PSDC peut, tout d'abord, être considérée comme une politique purement intergouvernementale visant à améliorer la coopération entre les 27 de façon à ce qu'ils soient plus performants tous ensemble, sans remettre en cause leur souveraineté, ce qu'elle semble être jusqu'à présent. Toutefois, la PSDC peut aussi être perçue comme une politique suivant un objectif

³² Whitman, *op. cit.*

³³ Entretien avec un fonctionnaire européen, SEAE TF50, entretien par Skype, le 6 Avril 2020.

d'intégration accrue des 27. En fonction de la réponse apportée à cette question, la coopération avec le Royaume-Uni sera différente. Si la PSDC doit être purement considérée comme un outil intergouvernemental guidé par le pragmatisme sécuritaire, on voit mal comment les Britanniques pourraient ne pas y être associés. A l'inverse, si elle constitue un outil d'intégration accrue, la présence du Royaume-Uni aux commandes ou proche des commandes semble bien plus questionnable. Apporter une réponse à cette question serait, déjà, une étape décisive pour le développement de la PSDC.

Le Brexit comme risque d'un engagement britannique accru au sein de la défense européenne qui se ferait au détriment de la PSDC

Dans cette partie sera analysée la seconde hypothèse « d'incompatibilité » concernant les liens entre Brexit, défense européenne et PSDC. Il apparaît que le Brexit ait de grandes chances de renforcer l'engagement britannique au sein de la défense européenne. Or, ce renforcement devrait se faire principalement de façon multilatérale avec des outils comme l'IEI, le « Conseil de Sécurité Européen » d'après une proposition allemande, pour que les chefs des États membres se penchent davantage sur les questions internationales (l'OTAN sera également brièvement évoquée), et bilatérale avec des États membres précis, en premier lieu la France. Cette dynamique risque donc de conduire à une désinstitutionnalisation de la défense européenne qui sera de plus en plus gérée par des instruments extérieurs à l'UE. La PSDC risquerait alors de se voir affaiblie par un engagement accru des Britanniques au sein de la défense européenne.

Le Royaume-Uni : un acteur en matière de défense et de sécurité trop important pour être ignoré par des États membres

Le Royaume-Uni, de par ses capacités militaires et son influence diplomatique, demeure un acteur incontournable pour la défense européenne. Son départ de la PSDC implique de fait une perte difficilement surmontable dans la mesure où aucun pays de l'UE ne semble capable de l'y remplacer aux côtés de la France. Certes, l'Allemagne a accepté de jouer un rôle plus important au cours de ces dernières années mais elle ne possède ni les capacités militaires ni la culture stratégique et diplomatique du Royaume-Uni. On ne devient pas un acteur sécuritaire et de défense du jour au lendemain. Si l'Italie possède des capacités militaires certaines, c'est l'aura qui lui manque pour s'imposer comme partenaire de la France, d'autant que ses liens

avec les États-Unis et l'OTAN permettent de douter, en outre de sa capacité, de sa volonté de jouer un rôle de leader dans le développement de la PSDC.

Cette importance des Britanniques est également attestée par les chiffres. Si le budget de la défense britannique est en baisse (202 vaisseaux pour la Royal Navy en 1960 contre 70 en 2015 et 155'000 troupes en 1989 contre 86'700 en 2016³⁴), ainsi que le budget pour le Foreign and Commonwealth Office (réduction de 20% entre 1990 et 2010³⁵), son influence demeure. Dans le domaine diplomatique, le Royaume-Uni compte à ce jour 149 ambassades, 55 consulats, 9 représentations permanentes et 12 missions « autres », ce qui en fait le septième réseau au monde. Son budget pour la défense atteint 52.5 milliards de livres, ce qui le classe en cinquième position dans le monde³⁶. La modernisation du programme nucléaire « Trident » a également récemment été décidée.

Lorsqu'il s'agit de l'UE, « between 25 and 30% of overall EU military capabilities fly the Union Jack : it is too little for the UK to stand alone ; it is too much for the EU to do without it³⁷. » De plus, le Royaume-Uni détient la moitié du renseignement de combat et 40% de tous les avions de renseignement électronique de l'Union, sans parler de l'atout considérable d'appartenir à la communauté de renseignement « Five Eyes » avec les États-Unis, l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande. Pour aller au-delà des simples chiffres, ce que le Royaume-Uni partage aussi seulement avec la France, c'est une réelle culture d'intervention et de leadership militaire, essentielle pour la sécurité et la défense européenne et dépassant le simple cadre de l'Europe. Si 800 militaires sont actuellement engagées en Lettonie dans le cadre de l'OTAN, le Royaume-Uni est aussi présent dans le Golfe, au Nigéria et au Pakistan, étant habitué à assumer le leadership de divisions et brigades multinationales après des interventions en Afghanistan, en Irak ou en Bosnie et au Kosovo. En 2017, ce sont plus de 13'000 militaires qui sont déployés à l'étranger (contre 100 seulement dans le cadre de la PSDC)³⁸. En outre, certaines voix soulignent que, même si la contribution quantitative

³⁴ Hill, *op. cit.*

³⁵ C. Lequesne, « Les Etats et leur outil diplomatique », dans T. Balzacq, F. Charillon, F. Ramel (dir.), *Manuel de diplomatie*, Paris : Sciences Po les presses, 2018, pp. 143-161.

³⁶ *Ibid.*

³⁷ W. Ischinger, S. Stefanini, « There is more at stake in Brexit than just trade », Munich Security Conference, Décembre 2017, <https://securityconference.org/news/meldung/monthly-m>.

³⁸ *Ibid.*

du Royaume-Uni à la PSDC demeurerait faible, il n'en va pas de même pour sa contribution qualitative, notamment grâce à une expertise de premier plan³⁹.

En outre, l'argument revenant à dire que la PSDC profitera nécessairement du Brexit doit être également nuancé. Avec ou sans le Royaume-Uni à bord, des divergences demeurent entre les 27 quant à l'évolution ainsi que les objectifs devant être assignés à la PSDC. Ces divisions concernent en premier lieu le couple franco-allemand. De fait, bien que sur le papier les deux États parviennent à afficher une volonté commune, des différences majeures de culture stratégiques persistent entre eux. La France, membre du Conseil de sécurité des Nations-Unies (CSNU) s'est affirmée comme un acteur sécuritaire, se dotant de l'arme atomique en 1960 et investissant traditionnellement dans son armée. De son côté, l'Allemagne a dû demeurer davantage neutre durant cette période, séparée entre est et ouest jusqu'en 1990 et se montrant réticente à déployer la force sur divers théâtres d'opération. Ainsi, si Berlin semble prêt à davantage contribuer à la sécurité internationale, l'Allemagne n'envisage pas des actions en dehors de coalitions internationales. A l'inverse, Paris n'est pas seulement prêt à intervenir mais peut le faire de manière unilatérale si besoin est, comme c'est le cas au Mali ou en République Centrafricaine.

De plus, les deux partenaires ne partagent pas non plus tout à fait la même vision de la PSDC. Le cas de la CSP illustre ceci à merveille. Berlin voyait ce projet dans une optique intégrationniste avec la volonté de faire participer un maximum d'États membres⁴⁰. A l'inverse, Paris préfère une PSDC forte et capable d'intervenir rapidement plutôt qu'un projet d'intégration symbolique, notamment pour pouvoir agir là où les États-Unis, d'évidence, ne le feront probablement plus quand les intérêts de l'UE seront menacés. Le fait que la vision allemande ait obtenu gain de cause a poussé Paris à mettre en place l'IEI, en dehors du cadre de l'UE, afin de réunir des États volontaires et prêts à intervenir rapidement, dans l'optique de ne pas voir son ambition limitée par un trop grand nombre d'États. Il est intéressant à ce titre de remarquer que le Royaume-Uni a été l'un des premiers pays à intégrer l'IEI. Si la PSDC devait continuer à s'accommoder d'ambitions jugées modérées par la suite, il ne serait pas surprenant de voir Paris continuer à favoriser des initiatives pour la défense européenne en dehors du cadre de l'UE pour plus d'efficacité, ce qui devrait donc se faire avec Londres.

³⁹ Whitman, *op. cit.*

⁴⁰ Keohane, *op. cit.*

En outre, des divisions marquées demeurent entre les 27 quant à l'élan à donner à la PSDC. Schématiquement, on peut distinguer trois groupes parmi les pays européens : ceux qui s'inquiètent de la menace que représente la Russie (Pologne, pays baltes, ...), ceux qui portent davantage leur attention à l'instabilité venue du sud, notamment en Afrique et au Moyen-Orient (France, Italie, Espagne, Grèce...) et ceux qui ne se sentent concernés par aucune menace⁴¹. Quand bien même un frein historique vient de disparaître avec Londres, une avancée rapide sur des questions comme l'autonomie stratégique européenne, un dialogue sur la mise en commun de l'arsenal nucléaire français voire la création d'une « armée européenne » semble inconcevable sur le moyen-terme.

Ces divisions sont notamment mises en lumière par le débat récent concernant la notion d'autonomie stratégique européenne. Depuis son apparition dans la Stratégie globale de l'UE (2016)⁴² et sa mention dans le discours à la Sorbonne du Président Macron (2017), encore rappelée dans un discours du 13 avril 2020 lors de la crise du coronavirus⁴³, le terme a fait couler beaucoup d'encre. Les cultures militaires et stratégiques des 27 sont telles que la définition que chaque État donne à l'autonomie stratégique varie. Une bonne moitié des 27, dont la France et l'Allemagne, la définit comme un moyen d'autonomie vis-à-vis d'autres puissances ainsi qu'un outil pour conduire ses propres opérations. Un autre tiers ne la définit que comme le fait d'être autonome d'autres puissances (Portugal, Finlande...). Enfin, le reste des 27 ne la perçoit que comme une autonomie simplement opérationnelle (Pologne, Autriche, Estonie...). À titre d'exemple, lorsqu'elle est questionnée sur cette notion, une diplomate luxembourgeoise reconnaissait : « Honnêtement, je pense qu'on n'a pas une définition extrêmement claire à ce sujet⁴⁴. »

Ces différents éléments expliquent sans doute le constat selon lequel : « the CSDP has grown predominantly as a security rather than defence policy [...] the meaning of the "D" in CSDP has remained by and large unanswered⁴⁵. » De fait, il semble que la

⁴¹ R. Le Gleut, H. Conway-Mouret, « Défense Européenne, le défi de l'autonomie stratégique », *Rapport du Sénat*, publié le 3 Juillet 2019, https://www.senat.fr/rap/r18-626/r18-626_mono.html.

⁴² SEAE, « Shared Vision, Common Action: A Stronger Europe - A Global Strategy for the EU's Foreign and Security Policy », Bruxelles, Juin 2016.

⁴³ E. Macron, Président de la République française, discours, Paris, 13 Avril 2020.

⁴⁴ Entretien avec une diplomate luxembourgeoise, Représentation du Luxembourg auprès du COPS et du CivCom, entretien réalisé par téléphone, 22 Avril 2020.

⁴⁵ Tardy, *op. cit.*

dimension de défense dans la PSDC demeure encore inexplorée à cause des divisions entre les différents États membres. Si la façon dont la France et l'Allemagne parviendront à impulser une dynamique pour l'évolution de la PSDC sera cruciale, il est probable qu'avec des divisions persistantes certains États membres, la France en premier lieu, soient tentés de s'investir davantage dans la défense européenne au détriment de la PSDC, comme en témoigne la création de l'IEI. Une telle évolution ne pourra qu'être renforcée par le Brexit, dans la mesure où Londres semble préférer désormais contourner la PSDC pour participer à la défense européenne.

Un renforcement à l'œuvre des coopérations bilatérales en matière de défense et de sécurité européenne entre le Royaume-Uni et d'autres États au détriment de la PSDC : l'exemple franco-britannique

De fait, depuis l'arrivée de Boris Johnson au 10 Downing Street, il semble que les priorités britanniques concernant l'association à la PSDC aient changé. Les Britanniques préfèrent se concentrer sur d'autres aspects des négociations à « l'instant T ». Il semble en effet que les Britanniques se placent de plus en plus dans une position utilitariste vis-à-vis des 27 en matière de défense, position d'ailleurs initialement soutenue par Boris Johnson lorsqu'il était ministre des affaires étrangères dans le gouvernement May. En d'autres termes, pour reprendre la typologie de Richard Whitman déjà mentionnée, il semble que l'on se dirige en ce moment davantage vers un statut de « detached observer » pour le Royaume-Uni. C'est-à-dire qu'il resterait politiquement et d'un point de vue organisationnel séparé de la PSDC⁴⁶. Alors que l'UE préférerait l'idée correspondant au statut d'« associated partner », Londres se serait lassée de ne pas obtenir ce qu'elle demandait, à savoir une association inédite en tant que pays tiers. La volonté de construire un « Global Britain » relativement autonome en matière de défense et de sécurité pose toutefois question, mais cela n'empêche pas Johnson de défendre cette ligne de conduite jusqu'à présent, au détriment de la PSDC et d'une potentielle association avec cette dernière. Ce qui demeure néanmoins évident est la volonté affichée par Londres de favoriser des coopérations bilatérales et multilatérales en matière de défense européenne en contournant le cadre de la PSDC.

Il est donc fort probable que Londres cherche à consolider la relation privilégiée qu'elle entretient déjà avec Paris dans l'optique de la défense européenne, ce qui se

⁴⁶ Whitman, *op. cit.*

fera de manière bilatérale et ne concernera donc pas la PSDC. La ressemblance est en effet troublante entre deux pays qui possèdent quasiment autant d'habitants l'un que l'autre (67 millions pour la France contre 65 millions pour le Royaume-Uni) et qui sont des puissances économiques très comparables (respectivement la cinquième et la sixième au monde⁴⁷). Toutes deux possèdent un siège au CSNU, l'arme atomique, une présence dans le monde de premier plan avec des capacités de projections certaines, un réseau diplomatique de premier plan (la France dispose du troisième au monde avec 266 postes diplomatiques et le Royaume-Uni du septième avec 225⁴⁸). Leurs dépenses dans le domaine militaire sont également très proches car elles représentent respectivement 2,26% et 2,2% de leurs PIB⁴⁹. Stratégiquement, leur vision du monde est proche : ce sont deux anciennes grandes puissances coloniales qui doivent désormais se contenter du rôle de « puissances moyennes » en prônant le multilatéralisme à travers des enceintes comme l'ONU ou le G7 et le G20, et qui partagent des intérêts notamment en Afrique et au Moyen-Orient. Ceci leur permet d'avoir une « grille de lecture » qui n'est pas seulement limitée à l'Europe.

Cette proximité ne date pas non plus d'aujourd'hui. Pour rappel, la PSDC est née avec leur impulsion à Saint-Malo en 1998 et les deux pays interviennent régulièrement sur des théâtres d'opérations extérieurs comme en Libye en 2011, avec le soutien de l'OTAN, ou plus récemment en Syrie et en ce moment même au Mali. Ceci s'est également traduit par la signature des traités de Lancaster House (2010) visant à renforcer leur coopération en matière de défense, visant à mettre en place la possibilité du déploiement rapide de leurs forces, accroître leur collaboration accrue en matière de dissuasion nucléaire ainsi qu'élaborer la tenue de réunions ministérielles. Le sommet de Sandhurst (2018) a par ailleurs conforté cela. Certes, d'aucuns pourraient souligner les risques que le Brexit fait courir au bon fonctionnement de la coopération bilatérale entre la France et l'Angleterre⁵⁰. En réalité, de nombreux éléments laissent penser que, au moins du point de vue de Londres, la coopération avec Paris en matière de défense européenne devient plus indispensable que jamais

⁴⁷ Hill, *op. cit.*

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ Le Gleut, Conway-Mouret, *op. cit.*

⁵⁰ J.-P. Maulny, « The French/UK defence relationship », IRIS, Paris, publié le 26 Juin 2016, <https://www.iris-france.org/78591-the-frenchuk-defence-relationship>; Le Gleut, Conway-Mouret, *op. cit.*

avec le Brexit. Un grand nombre d'ouvrages et de documents officiels britanniques sont unanimes à ce sujet.⁵¹

Il semble que la balle soit désormais dans le camp de Paris. Vraisemblablement, la France devrait continuer à construire une relation bilatérale en matière de sécurité et de défense forte avec le Royaume-Uni. Ceci ne serait que bénéfique à la défense européenne. « Britain has little options but to rely on France⁵². » Pour toutes ces raisons, on voit mal la France ne pas continuer à prôner une relation bilatérale de premier plan avec Londres, en premier lieu parce qu'elle y a intérêt⁵³. Cette coopération est d'autant plus importante si l'on prend en compte les nouveaux défis sécuritaires mondiaux. À commencer par la menace terroriste pour laquelle les deux États ont déjà payé un lourd tribut (cinq attaques terroristes des deux côtés de la Manche en 2017), mais aussi la politique agressive de la Russie (affaire Skripal en 2018) voire la situation au Moyen-Orient.

Néanmoins, il n'est pas impossible que la France se retrouve face un dilemme dont la principale victime pourrait bien être la PSDC, en fonction du choix qu'elle fera. Un moment arrivera où lui faudra choisir entre une évolution ambitieuse de la PSDC et une évolution ambitieuse de la coopération bilatérale avec le Royaume-Uni. Pour Londres, la principale alliance en termes de défense européenne demeure l'OTAN alors que Paris considère l'intégration européenne comme une priorité, notamment en matière de PSDC⁵⁴. Le risque existe que le Royaume-Uni pose comme condition à une coopération bilatérale davantage approfondie que la France se désengage de la PSDC. Risque d'autant plus grand si Paris n'était pas satisfait de l'évolution de la PSDC. Ce sentiment de fatigue français vis-à-vis du manque d'ambition de ses partenaires européens est parfaitement résumé par Gérard Araud :

« Du côté de l'UE, la réalité ne fut non plus au rendez-vous de nos attentes [...] En réalité, bon nombre de nos partenaires donnent l'impression qu'ils sont "sortis de l'histoire" [...] Pour eux, la politique étrangère, c'est l'appel

⁵¹ Hill, *op. cit.*, p. 141; P. Taylor, « Safer together: The United Kingdom and the future of the European security and defence », Friends of Europe, Geert Cami, Bruxelles, Juin 2018; Whitman, *op. cit.*

⁵² Hill, *op. cit.*, p. 152.

⁵³ Institut Montaigne, *Partenariat franco-britannique de défense et de sécurité : améliorer notre coopération*, Paris, publié en Novembre 2018, <https://www.institutmontaigne.org/publications/partenariat-franco-britannique-de-defense-et-de-securite-ameliorer-notre-cooperation>.

⁵⁴ Pannier, *op. cit.*

au dialogue et la distribution de l'aide au développement. Ils ne voient aucune raison d'en faire plus et considèrent en particulier avec méfiance les aventures françaises en Afrique. [...] L'UE n'a lancé que des opérations militaires modestes, dans leurs tailles et dans leurs missions. En général, sa politique extérieure se résume à des communiqués qui méritent tous la palme du politiquement correct mais rarement celle de l'efficacité⁵⁵. »

Si une telle situation perdurait, rien n'empêcherait la France de préférer la coopération en matière de défense européenne avec Londres à celle au sein de la PSDC. Ceci d'autant plus que le couple franco-allemand n'est pas toujours sur la même longueur d'onde en la matière. C'est donc un réel numéro d'équilibriste que Paris devra jouer pour parvenir à concilier ses ambitions pour la PSDC avec celle d'une coopération bilatérale qu'il juge indispensable, sous peine d'avènement d'un réel « triangle d'incompatibilité. »

Le risque réel d'un renforcement de la participation du Royaume-Uni à des outils de coopération multilatérale en matière de défense européenne en dehors de l'UE

Il est donc probable que le Brexit conduise le Royaume-Uni à s'investir dans des enceintes de coopération multilatérales en matière de défense européenne autres que la PSDC, ce qui aboutira également à son affaiblissement relatif. Sa participation à l'IEI, initiative non pas britannique mais française, est à cet égard criante. Elle lui offre en effet la possibilité de coopérer avec certains de ses anciens partenaires de l'UE sur des questions de défense sans avoir besoin d'aucun lien avec la PSDC. Elle a été lancée le 25 juin 2018 par la signature d'une lettre d'intention des ministres de la défense de neuf pays et en compte désormais treize, dont la France, le Royaume-Uni mais aussi l'Allemagne, réticente au départ, ou l'Italie qui a signé dans un second temps. Ceci se traduit par la mise en œuvre de coopérations pragmatiques et opérationnelles dans les domaines de l'anticipation stratégique, du développement de scénarios et de la planification, de l'appui aux opérations, ainsi que du retour d'expérience et du partage de doctrines. D'aucuns voient justement cette initiative comme une réponse de Paris aux limites qu'il percevait de la PSDC afin de mettre en place un réel volet opérationnel de la défense européenne, jugeant cette dernière

⁵⁵ G. Araud, *Passeport diplomatique*, Paris, Grasset, 2019, pp. 112-114.

trop limitée au développement capacitaire⁵⁶. La centralité de l'IEI réside pour les Britanniques dans le fait qu'elle leur offre un outil flexible intergouvernemental de défense européenne qui reste indépendant de l'UE. Il est à ce titre intéressant de noter que les principales réticences des Britanniques à y participer émanaient de la crainte que l'IEI soit liée d'une manière ou d'une autre à la CSP. Autrement dit, Londres ne veut en aucun cas être engagée dans ce qui pourrait être l'embryon d'une défense européenne « by the back door ». Quoiqu'il en soit, à ce stade : « Ce projet présente des avantages : il permet au Royaume-Uni d'exprimer sa volonté de maintenir son niveau d'engagement pour la défense européenne, et à l'IEI de s'appuyer sur un cadre fort et éprouvé, intégrant les deux principales puissances militaires du continent européen⁵⁷. » Pas sûr cela dit que, s'il devait être couronné de succès et rejoint par d'autres États membres de l'UE, il ne porte un coup dommageable à la PSDC.

En outre, l'IEI pourrait être rapidement complétée par un « Conseil de Sécurité Européen » dont la proposition est actuellement sur la table ; « a future multilateral framework [of] European defense would need to be built around a core that includes France, the UK and Germany⁵⁸ ».

Enfin, même s'il n'est pas qu'un instrument de défense européenne à proprement parler, le cas de l'OTAN mérite d'être brièvement évoqué. Un engagement accru au sein de la défense européenne passera dans les années à venir par un engagement accru au sein de l'OTAN pour les Britanniques. Ceci risquera donc également de se traduire par un alignement plus important de Londres sur Washington dans la mesure où ce dernier joue un rôle central au sein de l'OTAN.

Conclusion

En conclusion, pour répondre à la question initiale de cet article, à savoir : « dans quelle mesure Brexit, défense européenne et PSDC constituent un "triangle d'incompatibilité", autrement dit dans quelle mesure le Brexit peut mettre en péril la

⁵⁶ C. Mills, « The European Intervention Initiative (EII/EI2) », *House of Commons Library*, Londres, publié le 23 Septembre 2019, <https://commonslibrary.parliament.uk/research-briefings/cbp-8432>.

⁵⁷ Institut Montaigne, *op. cit.*

⁵⁸ U. Nerlich, « Macron's European defense initiative can work », *Geopolitical Intelligence Services*, publié le 10 Avril 2020, https://gisreportsonline.com/opinion-macrons-european-defense-initiative-can-work,defense,3132.html?fbclid=IwAR1tlv84txF8YJ_BQjCBOW_p7cNPSpCSheDesDF2emoFbkzjIVBx6N2rYbk.

PSDC ou la défense européenne ? », il existe plusieurs possibilités, dont un résumé schématique est présenté dans l'annexe pour une meilleure compréhension. Tout d'abord, peu de doutes existent quant au fait que la défense européenne ne devrait pas être pénalisée par le Brexit d'après la volonté de tous les acteurs en présence, et en premier lieu du Royaume-Uni. La question porte davantage sur les conséquences pour la PSDC. Ainsi, le rôle historiquement limité voire même de frein du Royaume-Uni au sein de la PSDC, dû à sa préférence pour l'OTAN comme outil de défense et de sécurité, n'implique pas forcément que la PSDC souffre beaucoup avec le Brexit. Certaines voix se sont même élevées pour défendre l'idée que le Brexit pourrait en réalité renforcer la PSDC avec le départ d'un pays qui s'opposait à son évolution ambitieuse depuis au moins une dizaine d'années.⁵⁹ Plus encore, les Britanniques n'ont jamais paru tenir autant à la PSDC qu'une fois le Brexit voté, tant qu'elle demeurait compatible avec l'OTAN, comme indiqué par de nombreux documents officiels ainsi que par des discours de Theresa May. Néanmoins, la réponse à l'interrogation posée en introduction semble pour l'heure toute autre. De nombreux éléments laissent plutôt penser que si le Brexit conduit en effet à un engagement accru du Royaume-Uni au sein de la défense européenne, ceci se fera au détriment de la PSDC. En effet, notamment depuis l'arrivée au pouvoir de Boris Johnson, les positions britanniques ont évolué sur ce sujet. Londres se déclare bien moins enthousiaste à l'idée d'être associée à la PSDC tant et si bien que : « the two sides are now locked into a prisoner's dilemma in which the only issue is how to minimize the level of damage⁶⁰. » On voit mal la PSDC capable de se passer d'un acteur comme le Royaume-Uni si elle devait évoluer de manière plus ambitieuse à moyen-terme. De même, Londres semble à ce jour mettre en œuvre une stratégie visant à la contourner, en se concentrant sur des partenariats de défense bilatéraux (avec la France notamment), ou multilatéraux (en s'investissant davantage au sein de l'OTAN ou en participant à l'IEI). Si l'ambition d'un « Global Britain » indépendant de la PSDC et qui s'adresserait à tous les pays comme un partenaire de premier plan relève sans doute d'un vœu pieux des milieux conservateurs londoniens, un rapprochement avec la PSDC apparaît tout de même pour l'heure actuelle fortement remis en cause. N'omettons pas ici de rappeler les nombreuses divisions qui demeurent vis-à-vis de l'évolution de la PSDC entre les 27 pour ne rien arranger. *Wait and see...*

⁵⁹ Gros-Verheyde, *op. cit.*

⁶⁰ Hill, *op. cit.*, p. 178.

Bibliographie

Ouvrages et articles

Araud, Gérard, *Passeport diplomatique*, Paris, Grasset, 2019, 377 p.

Franke, Ulrike, Varma, Tara, « Independence play: Europe's pursuit of strategic autonomy », ECFR, n°293, Londres, publié en Juillet 2019, https://www.ecfr.eu/specials/scorecard/independence_play_europes_pursuit_of_strategic_autonomy.

Giegerich, Bastian, Mölling, Christian, « The UK's contribution to European security and defence », IISS, Londres, février 2018, https://dgap.org/system/files/article_pdfs/the_united_kingdoms_contribution_to_european_security_and_defence.pdf.

Gros-Verheyde, Nicolas, « Brexit : le Britannique est-il nécessaire à l'Europe de la Défense ? », *Bruxelles2*, publié en Octobre 2015, <https://www.bruxelles2.eu/2015/10/15/brexit-le-britannique-est-il-necessaire-a-leurope-de-la-defense>.

Hill, Christopher, *The Future of British Foreign Policy*, Cambridge, Polity Press, 2019, 223 p.

Institut Montaigne, « Partenariat franco-britannique de défense et de sécurité : améliorer notre coopération », Paris, publié en Novembre 2018, <https://www.institutmontaigne.org/publications/partenariat-franco-britannique-de-defense-et-de-securite-ameliorer-notre-cooperation>.

Ischinger, Wolfgang, Stefanini, Stefano, « There is more at stake in Brexit than just trade », Munich Security Conference, publié en Décembre 2017, <https://securityconference.org/news/meldung/monthly-m>.

Keohane, Daniel, « Policy or Project? France, Germany, and EU Defence », Carnegie Europe, 2 Août 2016, Bruxelles, consulté le 15 Novembre 2019, <http://carnegieeurope.eu/strategieurope/?fa=64222>.

Lequesne, Christian, « Les Etats et leur outil diplomatique », dans Thierry Balzacq, Frédéric Charillon, Frédéric Ramel (dir.), *Manuel de diplomatie*, Paris : Sciences Po les presses, 2018, pp. 143-161.

Maulny, Jean-Pierre, « The French/UK defence relationship », IRIS, Paris, publié le 26 Juin 2016, <https://www.iris-france.org/78591-the-frenchuk-defence-relationship>.

Mauro, Frédéric, « La défense européenne doit faire le deuil de l'Angleterre », *L'écho*, publié le 19 Décembre 2019, <https://www.lecho.be/opinions/carte-blanche/la-defense-europeenne-doit-faire-le-deuil-de-l-angleterre/10192400.html>

Mundell, Robert, « Capital mobility and stabilization policy under fixed and flexible exchange rates », *Canadian Journal of Economics*, n°29, 1963, pp. 475-485.

Nerlich, Uwe, « Macron's European defense initiative can work », *Geopolitical Intelligence Services*, publié le 10 Avril 2020, https://gisreportsonline.com/opinion-macrons-european-defense-initiative-can-work_defense_3132.html?fbclid=IwAR1tlv84txF8YJ_BQjCBOW_p7cNPSpCSheDesDF2emoFbkzjVBx6N2rYbk.

Nováky, Niklas, « Who Wants to Pay More? The European Union's Military Operations and the Dispute over Financial Burden Sharing », *European Security*, vol. 25, n°2, 2016, pp. 216-236.

Pannier, Alice, « The anglo-french defence relationship after the Brexit vote », *Global Affairs*, publié le 16 Février 2017, <https://spire.sciencespo.fr/hdl:/2441/50edo4j99r9poojth68l6fbjnm/resources/2016-pannier-the-anglo-french-defence.pdf>.

Tardy, Thierry, « Does European defence really matter? Fortunes and misfortunes of the Common Security and Defence Policy », *European Security*, vol. 27, n°2, 2018, pp. 119-137.

Taylor, Paul, « Safer together : The United Kingdom and the future of the European security and defence », Friends of Europe, Geert Cami, Bruxelles, Juin 2018, 122 p.

Whitman, Richard, « The UK and EU Foreign, Security and Defence Policy after Brexit: Integrated, Associated or Detached? », *National Institute Economic Review*, vol. 238, n°1, 2016, pp. 43-50.

Wright, Georgina, « UK-EU future relationship : defence and security cooperation », Institute for Government, Londres, publié le 22 Mai 2019, <https://www.instituteforgovernment.org.uk/explainers/uk%E2%80%93eu-defence-and-security-cooperation>.

Documents officiels

Ayrault, Jean-Marc, Steinmeier, Frank-Walter, « A strong Europe in a world of uncertainties », Ministères français et allemands des Affaires Étrangères, publié le 27 juin 2016, <https://www.auswaertiges-amt.de/en/aussenpolitik/europa/160624-bm-am-fra-st/281702>

Commission européenne, « Revised Political Declaration setting out the framework for the future relationship between the European Union and the United Kingdom », Bruxelles, publié le 17 Octobre 2019, https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/revised_political_declaration.pdf.

Her Majesty's Government, *The future of the relation between the United Kingdom and the European Union*, Londres, Juillet 2018.

House of Lords, *Brexit: Common Security and Defence Policy missions and operations*, The EU Committee, publié le 1 Avril 2018, <https://www.parliament.uk/documents/lords-committees/eu-external-affairs-subcommittee/CSDP-missions/CSDP-Brexit-report.pdf>.

Le Gleut, Ronan, Conway-Mouret, Hélène, « Défense Européenne, le défi de l'autonomie stratégique », *Rapport du Sénat*, publié le 3 Juillet 2019, https://www.senat.fr/rap/r18-626/r18-626_mono.html.

Mills, Claire, « The European Intervention Initiative (EII/EI2) », *House of Commons Library*, Londres, publié le 23 Septembre 2019, <https://commonslibrary.parliament.uk/research-briefings/cbp-8432>.

Service européen pour l'action extérieure, « Shared Vision, Common Action : A Stronger Europe - A Global Strategy for the EU's Foreign and Security Policy », Bruxelles, Juin 2016, https://eeas.europa.eu/topics/eu-global-strategy/49323_en.

Union Européenne, « Version consolidée du TUE et du TFUE du 13 Décembre 2007 », *Journal officiel de l'UE*, C115, 9 May 2008.

Discours et entretiens

Barnier, Michel, négociateur en chef de l'UE pour le Brexit, « Discours à la conférence de sécurité de Berlin », Berlin, 27 Novembre 2017.

Diplomate luxembourgeoise, Représentation du Luxembourg auprès du COPS et du CivCom, entretien réalisé par téléphone, 22 Avril 2020.

Fonctionnaire européen du SEAE, TF50, entretien réalisé par Skype, le 6 Avril 2020.

Macron, Emmanuel, Président de la République française, discours, Paris, 13 avril 2020.

Annexe : Les conséquences du Brexit sur la PSDC et la défense européenne analysées à travers le prisme de la « théorie des jeux »

	PSDC renforcée par le Brexit	PSDC affaiblie par le Brexit
Défense européenne renforcée par le Brexit	Situation 1 dite « Pareto-optimale » (30%)	Situation 2 (55%)
Défense européenne affaiblie par le Brexit	Situation 3 (5%)	Situation 4 dite « équilibre de Nash » sous-optimal (10%)

Remarque : les pourcentages associés à chaque situation sont purement indicatifs et ne découlent d'aucun calcul scientifique mais seulement de suppositions de l'auteur.

Nous empruntons ici à la théorie économique pour schématiser les possibles conséquences du Brexit sur la PSDC et la défense européenne.

Dans la [situation 1](#), on suppose que le Brexit sera positif à la fois pour la PSDC et pour la défense européenne. Ainsi, le départ de l'historique véto britannique va permettre de mettre en œuvre une PSDC davantage ambitieuse sous l'impulsion de la France et de l'Allemagne. Cette dernière s'inscrira en pleine complémentarité de l'OTAN, ce qui poussera les Britanniques à y être associés. Parallèlement, Londres s'engagera également au sein de la « défense européenne » à travers une participation de premier plan à l'IEI et le renforcement de partenariats de défense bilatéraux, comme celui avec Paris. Cette situation est dite « Pareto-optimale » car la plus désirable pour le bien-être de la société. Néanmoins, comme nous l'avons analysé, elle n'est pas à ce jour la plus probable, notamment depuis l'élection de Boris Johnson qui ne semble plus considérer la participation du Royaume-Uni à la PSDC comme une priorité mais au contraire met en place une stratégie visant à la contourner au maximum. Reste à savoir ce qu'il adviendra si, d'aventures, un Premier Ministre plus europhile arrivait au 10 Downing Street.

Dans la [situation 2](#) et la [situation 3](#), on part du principe que le Brexit entraîne en quelque sorte un « jeu à somme nulle » entre la PSDC et la défense européenne. Ainsi, s'il renforce l'une, il affaiblira automatiquement l'autre. La [situation 2](#) implique que le Brexit renforce la défense européenne, au détriment de la PSDC. Confortée par l'arrivée de Boris Johnson au pouvoir, cette hypothèse implique que Londres délaisse la PSDC voire même cherche volontairement à l'affaiblir dans la mesure où elle n'en fait plus partie en s'engageant davantage dans la défense européenne. Pour l'instant, ceci s'est traduit de manière bilatérale par la volonté de Londres

d'approfondir sa collaboration avec Paris mais également multilatérale en participant à l'IEI. En outre, malgré le Brexit, la PSDC connaîtrait des difficultés à cause de désaccords internes, ce qui pourrait pousser par exemple la France à davantage s'investir dans la défense européenne. A ce stade, c'est l'hypothèse qui semble la plus probable.

La **situation 3** est l'opposée de la **situation 2**. Le Brexit renforcerait la PSDC avec le départ d'un frein historique, ce qui permettrait à la France et à l'Allemagne de promouvoir une PSDC davantage ambitieuse qui se dote d'un réel volet défensif. Parallèlement, avec ce renforcement de la PSDC, les États membres, au premier rang desquels la France et l'Allemagne, verraient inutiles de s'engager davantage dans la défense européenne, que ce soit bilatéralement (notamment avec les Britanniques), ou multilatéralement. Ce serait le scénario dans lequel Londres aurait sans doute le plus à perdre, mais il demeure hautement improbable, notamment à cause de divisions qui demeurent au sein des 27 mais également de la position française qui semble vouloir associer les Britanniques à la défense européenne.

Enfin, la **situation 4** relève d'un « équilibre de Pareto », autrement dit un équilibre sous-optimal. Elle implique que le Brexit affaiblirait à la fois la PSDC et la défense européenne. Ainsi, la PSDC ne se remettrait pas du départ d'un acteur comme le Royaume-Uni qui refuserait d'y être associé, parallèlement à de fortes divergences qui perdureraient entre les 27. En plus de cela, Boris Johnson plaiderait pour une « Global Britain » et des coopérations bilatérales principalement avec les États-Unis mais également d'autres pays comme ceux du Commonwealth voire même la Chine, au détriment de la défense européenne. En réalité, ce scénario semble avoir peu de chances de se produire également.

List of recent EU Diplomacy Papers

For the full list of papers and free download, please visit
www.coleurope.eu/EUDP

1/2019

Mélanie Scheidt, *The European Union versus External Disinformation Campaigns in the Midst of Information Warfare: Ready for the Battle?*

2/2019

Hugo Nunes da Silva, *United in Adversity? The Europeanisation of EU Concertation Practices in a More Divided UN Security Council*

3/2019

Laura Schiemichen, *Madam Ambassador: A Statistical Comparison of Female Ambassadors across the U.S., German, and EU Foreign Services*

4/2019

Simone Possenti, *The Trade-Climate Nexus: Assessing the European Union's Institutionalist Approach*

5/2019

Katherine Pye, *A Means to an End or an End in Itself? The EU Integrated Approach to Conflict in Mali*

6/2019

Leah McCloskey-Gholikhany, *EU Foreign Policy Identity: A Case Study on the EU's Engagement of the Islamic Republic of Iran*

7/2019

Kevin Kaiser, *EU-Morocco Negotiations on a Readmission Agreement: Obstacles to a Successful Conclusion*

1/2020

Susanna Garside, *Democracy and Digital Authoritarianism: An Assessment of the EU's External Engagement in the Promotion and Protection of Internet Freedom*

2/2020

Sabine Weyand, *A Stronger Europe in the World: Major Challenges for EU Trade Policy*

3/2020

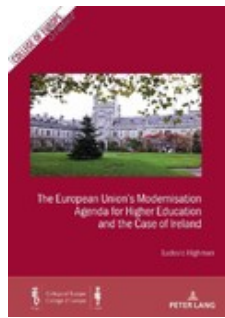
Elene Panchulidze, *Limits of Co-mediation: The EU's Effectiveness in the Geneva International Discussions*

4/2020

Tatiana Kakara, *Mega-regionals and the EU-Japan Economic Partnership Agreement: A Historical Institutionalist Analysis*

5/2020

Adrien Boudet, *Un « triangle d'incompatibilité » ? La relation entre Brexit, défense européenne et PSDC*



College of Europe Studies

Order online at www.peterlang.com

PIE - Peter Lang Bruxelles



- vol. 20** Highman, Ludovic, *The European Union's Modernisation Agenda for Higher Education and the Case of Ireland*, 2017 (272 p.) ISBN 978-2-8076-0616-6 pb.
- vol. 19** Bourgeois, Jacques H.J. / Marco Bronckers / Reinhard Quick (eds.), *WTO Dispute Settlement: a Check-up: Time to Take Stock*, 2017 (167 p.) ISBN 978-2-80760-377-6 pb.
- vol. 18** Schunz, Simon, *European Union Foreign Policy and the Global Climate Regime*, 2014 (371 p.), ISBN 978-2-87574-134-9 pb.
- vol. 17** Govaere, Inge / Hanf, Dominik (eds.), *Scrutinizing Internal and External Dimensions of European Law: Les dimensions internes et externes du droit européen à l'épreuve*, Liber Amicorum Paul Demaret, Vol. I and II, 2013 (880 p.), ISBN 978-2-87574-085-4 pb.
- vol. 16** Chang, Michele / Monar, Jörg (eds.), *The European Commission in the Post-Lisbon Era of Crises: Between Political Leadership and Policy Management (With a Foreword by Commission Vice President Maros Sefcovic)*, 2013 (298 p.), ISBN 978-2-87574-028-1 pb.
- vol. 15** Mahncke, Dieter / Gstöhl, Sieglinde (eds.), *European Union Diplomacy: Coherence, Unity and Effectiveness (with a Foreword by Herman Van Rompuy)*, 2012 (273 p.), ISBN 978-90-5201-7842-3 pb.
- vol. 14** Lannon, Erwan (ed.), *The European Neighbourhood Policy's Challenges / Les défis de la politique européenne de voisinage*, 2012 (491 p.), ISBN 978-90-5201-779-2 pb.
- vol. 13** Cremona, Marise / Monar, Jörg / Poli, Sara (eds.), *The External Dimension of the European Union's Area of Freedom, Security and Justice*, 2011 (434 p.), ISBN 978-90-5201-728-0 pb.
- vol. 12** Men, Jing / Balducci, Giuseppe (eds.), *Prospects and Challenges for EU-China Relations in the 21st Century: The Partnership and Cooperation Agreement*, 2010 (262 p.), ISBN 978-90-5201-641-2 pb.
- vol. 11** Monar, Jörg (ed.), *The Institutional Dimension of the European Union's Area of Freedom, Security and Justice*, 2010 (268 p.), ISBN 978-90-5201-615-3 pb.
- vol. 10** Hanf, Dominik / Malacek, Klaus / Muir Elise (dir.), *Langues et construction européenne*, 2010 (286 p.), ISBN 978-90-5201-594-1 br.
- vol. 9** Pelkmans, Jacques / Hanf, Dominik / Chang, Michele (eds.), *The EU Internal Market in Comparative Perspective: Economic, Political and Legal Analyses*, 2008 (314 p.), ISBN 978-90-5201-424-1 pb.
- vol. 8** Govaere, Inge / Ullrich, Hans (eds.), *Intellectual Property, Market Power and the Public Interest*, 2008 (315 p.), ISBN 978-90-5201-422-7 pb.
- vol. 7** Inotai, András, *The European Union and Southeastern Europe: Troubled Waters Ahead?*, 2007 (414 p.), ISBN 978-90-5201-071-7 pb.
- vol. 6** Govaere, Inge / Ullrich, Hanns (eds.), *Intellectual Property, Public Policy, and International Trade*, 2007 (232 p.), ISBN 978-90-5201-064-9 pb.